

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

long et en large une influence notable, capable de changer les résultats des calculs dans les systèmes hyperstatiques, pendant l'état de service surtout.

La grande variabilité de la limite d'étirage du métal d'armature, allant de 2800 à 5000 kg/cm², empêche de tirer des conclusions nettes sur la production des premières fissures en cas de dalle comprimée, tendue ou absente. On suivra par contre avec intérêt le rapport des fatigues du béton lors de la rupture avec l'importance du pourcentage en acier des solives. On y trouve une image de la diminution progressive du degré effectif de sécurité dès que le pourcentage augmente. La construction fluette n'est pas la construction durable, dans le béton armé comme ailleurs

A. P.

Géométrie descriptive, par L. Kollros, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. — Zurich-Art. Institut Orell Füssli. — 5 francs.

Une détestable tradition veut que la plupart des traités de géométrie descriptive soient d'imposants bouquins, bourrés de tracés inextricables, lourds et encombrants, où, comme dit M. Bouasse, « trois théorèmes à la queue leu leu et indéfiniment répétés, constituent autant de volumes », bref parfaitement illisibles et somnifères. Aussi, quelle heureuse surprise que d'avoir devant soi l'ouvrage de 150 pages in-16 dans lequel M. Kollros a condensé l'ample matière de son enseignement à l'Ecole polytechnique. Bien entendu, ce livre n'est pas destiné aux débutants qui en goûteraient peu l'extrême concision, mais il doit jalonner très utilement l'exposé oral et les exercices que comporte un cours universitaire.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour le plan d'extension de la ville de Bienne et des Communes voisines.

Dans notre numéro du 1^{er} juin, nous avons annoncé ce concours. Depuis lors le programme en a paru ; ce document est à la disposition des intéressés au bureau du Cadastre de la ville de Bienne, moyennant un dépôt de fr. 25. Cette somme sera, conformément à l'usage, remboursée à tout concurrent ayant présenté à temps un projet.

Le programme de ce concours est trop long pour être reproduit in-extenso dans ces colonnes, nous nous bornerons à une brève analyse de ses données principales, renvoyant les concurrents à l'étude complète de ce document.

Le concours ne s'étend pas seulement à la ville de Bienne, mais aux communes de Nidau, Madretsch, Port, Brügg et Mache. Il comprend l'étude :

- 1° d'un plan général d'extension du territoire de ces diverses communes ;
- 2° la mise en valeur des terrains de l'ancienne gare de Bienne, ainsi qu'une étude pour la nouvelle place de la gare ;
- 3° l'aménagement des rives du lac.

Les recherches doivent porter notamment sur l'établissement d'un réseau complet de voies de grandes et petites communications, ainsi que sur l'extension du réseau des tramways.

La future voie fluviale traversant les communes intéressées nécessite l'étude de l'emplacement d'un port de commerce avec raccordement aux C. F. F. Le projet demande encore l'étude de l'emplacement de futures places publiques, d'asiles, d'hôpitaux, de places de sport de tous genres, d'emplacements de marchés, etc., etc.

En sus du plan général d'extension, les concurrents auront à étudier en détail :

- a) l'aménagement de la nouvelle place de la Gare ;
- b) celui des rives du lac.

Les projets seront remis pour le 1^{er} décembre avant 5 h. (terme qui paraît court) à la chancellerie municipale de Bienne, pour être soumis à l'appréciation d'un jury composé de :

MM. Leuenberger, ingénieur, chef du Département des travaux publics,
Arter, architecte, à Zurich,
Huser, architecte de la ville de Bienne,
Laverrière, architecte, à Lausanne,
Müller, architecte de la ville de Saint-Gall,
Riggenbach, ingénieur, à Bâle,
Villars, géomètre de la ville de Bienne.

Sont suppléants :

MM. Autran, ingénieur, à Genève,
Völki, architecte, à Winterthour.

Une somme de fr. 15 000 est destinée à récompenser cinq projets. En plus, une somme de fr. 5000 est à répartir entre les auteurs des meilleures solutions de détail (Place de la gare et rives du lac), ces études ne pouvant toutefois être primées que si elles accompagnent un projet complet.

Ce concours a été porté à la connaissance des intéressés de la Suisse romande par des avis qui ont paru le 15 juin dans les journaux techniques. Or, les avis insérés dans les journaux de la Suisse romande ne parlaient pas de l'invitation faite aux concurrents de se rencontrer le 19 juin, à 11 h. du matin, à l'Hôtel de Ville de Bienne, pour recevoir et demander tous renseignements complémentaires propres à faciliter leur étude. Cette invitation, par contre, a été publiée par les journaux techniques de la Suisse allemande.

Nous regrettons cette lacune, surtout si elle était de nature à priver certains concurrents des avantages que procurera pour l'étude les renseignements recueillis dans la conférence du 19 juin.

Nouvelles prescriptions de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes sur l'organisation des concours.

Le Comité central de S. I. A. vient de faire parvenir à chacun des membres de la Société une « Notice sur la marche à suivre dans les concours ». Quoique cette petite brochure soit abondamment répandue, nous y consacrerons ici, vu son importance, quelques lignes dans notre prochain numéro.

G. E.

Calendrier des Concours.

Lieu	Objet	Terme
Bienne	Plan d'extension	1 ^{er} décembre 1918
Châtelard-Montreux	Plan d'extension	31 décembre »
Zurich	Synagogue	1 ^{er} août »
Aarau	Banque	1 ^{er} octobre »

Le concours ouvert par la ville de Bienne et les communes suburbaines est réservé aux techniciens suisses.

Celui de la commune de Châtelard, à tous les techniciens de nationalité suisse domiciliés dans le canton de Vaud.

Celui de Zurich est réservé aux architectes établis dans le canton de Zurich depuis deux ans, et à cinq architectes suisses ou étrangers invités à participer à ce concours.

Le concours d'Aarau est réservé aux architectes argoviens ou domiciliés dans le canton d'Argovie depuis deux ans.